

COMMENT PAYER LE STATIONNEMENT ?

Par application mobile



En ligne



<https://www.paybyphone.fr>
<https://www.flowbird.fr>
<https://voirie.fr.parkindigo.com/>

À l'horodateur tickets dématérialisés



Au guichet



Forfaits uniquement
Indigo - parking Marché
150 rue du Vieux Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt
boutique-voirie-gpso@parkindigo.com
01 58 17 10 42

COMMENT S'INSCRIRE EN TANT QU RÉSIDENT - PROFESSIONNEL - ARTISAN ?

Les tarifs spécifiques aux résidents, professionnels et artisans sont accessibles sur inscription :
- **en ligne** : <https://voirie.fr.parkindigo.com>
- **au guichet** : Parking Marché - 150 rue du Vieux Pont de Sèvres - Boulogne-Billancourt

Informations :
boutique-voirie-gpso@parkindigo.com
01 58 17 10 42

Une fois l'inscription validée, un droit dématérialisé est associé à votre immatriculation, et les tarifs spécifiques deviennent accessibles sur l'ensemble des canaux de paiement (applications mobiles, horodateurs, sites Internet).

LE FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS)

Le Forfait de Post-Stationnement (FPS) est une régularisation du paiement de la redevance de stationnement, due dans les cas suivants :

- Non paiement du stationnement
- Dépassement de la durée de stationnement payée
- Paiement du stationnement dans la mauvaise zone

Sur le territoire de GPSSO, le FPS a été fixé à **35 €, avec une minoration à 25 €** en cas de paiement sous 4 jours calendaires.

COMMENT PAYER UN FPS ?

J1	FPS minoré	25 €	· En ligne : https://paiement.usager.tefps.fr · A l'horodateur
J+4	FPS	35 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI.
J+90	FPS majoré	35 € + 50 € de majoration par l'État	

COMMENT CONTESTER UN FPS ?

J1	En ligne : https://paiement.usager.tefps.fr
J+30	Plus de contestation possible

Contrairement aux autres amendes, pour contester un FPS, il n'est pas nécessaire de le régler. La contestation est aussi possible par lettre recommandée avec accusé de réception : toutes les informations sur le site www.seineouest.fr (rubrique Stationnement).

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21 Service & appel gratuits



GUIDE PRATIQUE DU STATIONNEMENT

édition septembre 2020



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT



GRAND PARIS
SEINE
OUEST

BOULOGNE-BILLANCOURT

CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21 Service & appel gratuits





VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT



ZONAGE DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE BOULOGNE-BILLANCOURT

VOIES PAYANTES

ZONE ROUGE

Durée maximale conseillée 2h

De 9h à 19h30

du lundi au samedi

Gratuit du 1^{er} au 15 août

ZONE ORANGE

Durée maximale conseillée 5h

De 9h à 19h30

du lundi au samedi

Gratuit du 1^{er} au 31 août

TARIFS VISITEURS

ZONE	1h	2h	2h15	2h30	Au-delà : stationnement non-autorisé		*Résidents et Artisans : 30 minutes consé- cutives gratuites par jour (sur inscription)	
	ZONE ROUGE	1,90 €	3,70 €	15 €	35 €			
ZONE ORANGE	1h	2h	3h	4h	5h	5h15	5h30	Au-delà : stationnement non-autorisé
	1,20 €	2,30 €	3,10 €	3,50 €	3,90 €	15 €	35 €	

FORFAITS

	RÉSIDENT	PROFESSIONNEL	ARTISAN
En zone rouge	Non valable*	Non valable	Non valable*
En zone orange	Valable	Valable	Valable
1/2 journée	1 €	Non disponible	Non disponible
Journée	1,80 €	4 €	Non disponible
Semaine	7,20 €	20 €	Non disponible
Mois	28 €	80 €	Non disponible
Trimestre	69 €	Non disponible	Non disponible
Année	226,50 €	Non disponible	226,50 €
Véhicule basse émission	0 €	Non disponible	Non disponible
Professionnel de santé effectuant des visites à domicile	Non disponible	0 €	Non disponible